



CONVENTION FAMILLE ACCUEIL / BAPHC

Entre

M. et Mme

Parents de :

Adresse :

Et

Le BAPHC Association de loi 1901, dont le siège social est situé à Rue Bermond Gonnet – 05100 Briançon – représentée par M. ETOURMY Vincent, en sa qualité de président dûment habilitée à l'effet des présentes

Et

La famille d'accueil M.et Mme

Cette convention a pour but d'établir un contrat entre la famille qui accueille le jeune hockeyeur et sa famille. Etablir certaines pratiques et règles afin de pallier aux diverses questions des familles d'accueil par rapport à leur devoir, à leur responsabilité mais aussi pour la famille afin d'établir aussi les devoirs, leur responsabilité envers la famille d'accueil.

Le BAPHC accueille de jeunes joueurs de toute la France et essaie de leur apporter tout son soutien en les aidant à intégrer le système scolaire pour le collège, le lycée en leur trouvant, dans la mesure du possible, des places disponibles dans les internats des établissements scolaires existants dans le Briançonnais.

Certains de ces jeunes gens ne sont pas majeurs et comme les internats ferment le week-end, il est indispensable de leur trouver des familles d'accueil pour les recevoir du vendredi soir au dimanche soir ou lundi matin quand les matchs ont lieu à Briançon ou à l'extérieur.

Le BAPHC fait donc appel à des familles proches du club pour prendre en charge, selon les obligations du calendrier fédéral, ses jeunes licenciés qui n'ont pas la possibilité d'être logés par l'Education Nationale de façon permanente le week-end pour la saison 20../20...

Ce service est rémunéré selon des modalités fixées par une convention d'engagement tripartite de 10 mois conclue entre la famille d'accueil, le responsable légal du joueur et le BAPHC.

Ce prix inclus les repas les frais d'hébergement, les transports de la famille d'accueil au club jusqu'à la patinoire en cas de déplacement, l'entretien du linge personnel et de hockey.

Si vous avez la possibilité d'accueillir un jeune, et, pour de plus amples renseignements vous pouvez nous contacter par mail à briancon.93003@ffhg.eu .en laissant vos coordonnées téléphoniques, le ou les responsable(s) du dossier vous contactera(ont).

Briançon Alpes Provence Hockey Club - Rue Bermond Gonnet 05100 BRIANCON

briancon93003@ffhg.eu

Association loi 1901 - Agrément n°05 95 006/A - N° SIRET : 38362241200013 - APE 9312Z



Hébergement/nourriture week end

La famille d'accueil s'engage à prendre en charge les repas du jeune pour le week end sauf contre ordre des coachs. Dans le cadre de déplacements lointains, la famille donnera au jeune la somme demandée par les dirigeants qui est incluse dans le forfait week end si cette somme devait dépasser 10 € par repas, la famille d'accueil pourra demander une participation supplémentaire aux parents.

Le BAPHC (coachs ou dirigeants) s'engage à informer la famille d'accueil dans la semaine des déplacements prévus pour le week end. Ceci afin de permettre à la famille d'accueil de s'organiser.

Lors des vacances scolaires et jours fériés, les plannings d'entraînement seront donnés, si possible, dès le début de l'année afin de permettre à la famille d'accueil et à la famille du jeune accueilli de s'organiser et de prendre les dispositions nécessaires si la famille d'accueil devait s'absenter. La communication entre les familles est indispensable pour gérer au mieux ces cas précis.

A chaque vacances scolaires, une semaine sera « off » au niveau du hockey et la famille d'accueil ne sera pas tenue d'accueillir le jeune. Si, à titre exceptionnel, la famille d'accueil ne peut pas assurer son rôle, une solution de remplacement sera proposée.

Les tarifs varient d'une catégorie à l'autre, les besoins des enfants n'étant pas les mêmes en U11 qu'en U15/U17. Aussi, il a été décidé lors que les tarifs pour l'année 2018/2019 seront les suivants :

Catégorie U11/U13 : La somme de 40 € par week end sera demandée aux parents

Catégorie U15/U17 : La somme de 50 € par week end sera demandée aux parents.

Une participation de 5 € peut être demandée si le jeune a sa propre chambre.

Ce tarif comprend les repas, les transports, le coût d'entretien des affaires personnels et de hockey du jeune

Pour le cas où le jeune est au collège, l'internat du Lycée de Briançon n'accepte pas à ce jour de prendre en charge la surveillance des internes du collège des Garcins. Les jeunes sont donc replacés sous la responsabilité de la famille d'accueil ceci à compter du mercredi midi en fonction de l'entraînement jusqu'au jeudi matin. Une participation de 20 € supplémentaire sera demandée aux parents

Représentant du Club

Représentant de la famille d'accueil

Parents du jeune